

Zoom sur le DPC

Le DPC (Développement Professionnel Continu) est un parcours de formation pour lequel certaines professions ont une obligation. C'est notamment le cas pour les professionnels de santé (médicaux et paramédicaux).

Le DPC s'inscrit dans la ligne de la loi de 2009 dite HPST, qui offre "aux professionnels de santé la possibilité de maintenir leurs niveaux d'excellence, de connaissances et de compétences tout au long de leurs vies professionnelles afin de prodiguer des soins de très haute qualité à leurs patients".

Est-ce obligatoire ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les professionnels de santé doivent s'inscrire dans une démarche triennale de formation DPC. Pour chaque période, ils doivent engager deux actions différentes de DPC sur les thématiques correspondant aux orientations fixées par Arrêté et concertées avec les organisations professionnelles. Pour la période 2020 – 2022, les orientations définies pour les opticiens sont "**Vision de l'enfant**", "**Vision de la personne âgée – basse vision**", "**Réfraction complexe**" et "**Optimisation des capacités visuelles au travail**". Le 31 décembre 2022, vous devrez adresser à l'Agence Régionale de Santé (ARS) la synthèse des actions de formations réalisées.



Pourquoi moi ?

Parce que l'opticien est un professionnel de santé. Même si l'anatomie de l'œil et sa physiologie n'ont pas changé depuis votre BTS, le métier d'opticien et les techniques évoluent. Le monde de l'optique ophtalmologique et les besoins de vos clients aussi. En dehors du cadre obligatoire, il s'agit ici de rafraîchir ou d'actualiser des connaissances de manière à fournir à vos clients une prise en charge optimale de leurs problématiques visuelles. Il s'agit aussi, et surtout, de s'inscrire, à part entière, dans le suivi et le parcours de soin pluridisciplinaires de la santé visuelle du patient-client en renforçant le dépistage et la prévention par l'opticien de santé.

Que propose l'AsnaV ?

Forte de son expérience, l'AsnaV diligente 3 formations homologuées DPC. Ces formations sont, unanimement, saluées pour leurs qualités et leurs neutralités.

- **Vision et équipements des enfants :**

Lorsque l'on prend en charge des petits clients, il s'agit évidemment de leur fournir un équipement qui répond à des contraintes morphologiques et techniques spécifiques et qui entre dans le traitement des anomalies amblyogènes. Mais les problèmes visuels non compensés sont, aujourd'hui, la première cause de retard de l'apprentissage scolaire. De plus, le temps passé sur les écrans, à l'intérieur, génère des myopisations qui atteindront, selon les études les plus pessimistes, 50 % de la population européenne, à terme. L'opticien doit avoir conscience qu'il est un important vecteur de prévention dans la lutte contre le décrochage scolaire et l'apprentissage d'une bonne hygiène de vue qui permettront de limiter la dégradation des capacités visuelles des générations futures.



- **Optimisation des capacités au travail**

Au travail, la bonne qualité de la vue n'est évaluée que pour les postes à risques et se limite à la seule mesure des acuités visuelles. De nombreux maux pourraient être évités en personnalisant la prise en charge des travailleurs. Les changements considérables, dus à la numérisation des métiers, conduisent la filière visuelle à la recherche d'une meilleure perception en fonction de l'activité professionnelle. Cette évolution a conduit au développement de moyens de compensation des amétropies qui recherchent l'efficacité et le confort des porteurs. Néanmoins, la recherche du confort visuel et d'une meilleure vision des travailleurs doit aussi s'étendre aux emmétropes et s'inscrire dans une approche globale pluridisciplinaire qui inclue la prise en charge des anomalies binoculaires, d'ergonomie et de handicap. L'examen réfractif reste cantonné au magasin, mais l'opticien peut néanmoins se revendiquer promoteur d'information et de prévention.



- **Vision des plus de 50 ans**

La population vieillit. Si les progrès de la médecine ont très nettement prolongé l'espérance de vie, la même médecine reste, pour l'instant, impuissante face aux pathologies visuelles liées à l'âge. Certaines, comme le glaucome, la cataracte, la DMLA, le décollement de rétine, voient leur prévalence très nettement augmenter avec l'âge. Ces pathologies, souvent insidieuses, chroniques et muettes, n'ont que des traitements palliatifs, jamais préventifs. Le maintien des capacités visuelles dépend de la précocité du traitement. Là encore, le rôle de l'opticien ne se limite pas à faire au mieux avec ce qu'il reste. Bien sûr, la compensation d'une amétropie et la fourniture d'un équipement de basse vision contribueront au maintien de l'autonomie et des capacités cognitives. Mais le suivi régulier des performances visuelles et le dépistage systématique de toutes causes de malvoyances permettra de limiter les pertes futures en initiant un traitement efficace de ces pathologies.

Comment ça se passe ?



Nos formations sont disponibles en format classe virtuelle, plus interactives que les e-learning, moins contraignantes que les formations en présentiel. Elles se composent de 2 à 5 modules, disponibles en direct ou en "replay". Elles sont facturées 350 euros par personne (une attestation par inscription). L'AsnaV étant datadockée, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge par OPCOMmerce ou Agefis. L'AsnaV vous fournira les documents nécessaires aux démarches qui doivent être effectuées par vos soins, **un mois au moins**, avant le début de la formation.

Retrouvez toutes ces informations, les programmes, le calendrier des prochaines sessions et inscrivez-vous sur notre site : <https://cmavue.org/espace-professionnel/>